

**Extrait de la circulaire du  
Ministère de la Santé et des  
Solidarités publiées le 20/12/2006**

L'article de la constitution du 4/10/1958 rappelle que « la France est une république laïque (...) qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion (...) et qui respecte toutes les croyances. » Ces principes généraux ont été réaffirmés au chapitre VII de la charte du patient hospitalisé, qui précise notamment que « **l'établissement de santé doit respecter les croyances et les convictions des personnes accueillies.** » (...) Les aumôniers sont recrutés ou autorisés par les chefs d'établissement sur proposition des autorités cultuelles en fonction de leur organisation interne. »

**Définitions des diagnostics infirmiers (ANADI)**

(Ensemble des besoins à la prise en charge d'un patient en lien ou non avec sa pathologie)

**Détresse spirituelle** : perturbation du principe de vie qui anime l'être entier d'une personne et qui intègre et transcende sa nature biologique et psychologique.

**Besoins spirituels** : besoin d'être reconnu comme une personne, de relire sa vie et de faire des liens avec les événements, de quête de sens, de se déculpabiliser et de se réconcilier, de croire à la continuité de la vie, de s'ouvrir à la transcendance

**Bien-être spirituel** : le cheminement d'une personne qui cherche à découvrir le sens caché de sa vie en créant une unité harmonieuse entre le soi et le monde grâce à une force intérieure.

**CENTRE HOSPITALIER VIERZON**

33 rue Léo MERIGOT  
18100 VIERZON  
Tél : 06 48 37 72 93  
cfaye@ch-vierzon.fr



**AUMONERIE CATHOLIQUE**

**Lundi de 11H00 à 18H30**  
**Mercredi de 13h30 à 18h00**  
**Vendredi de 11H00 à 18h30**

**Permanence bureau**  
**Lundi et vendredi**  
**de 11H00 à 12H00**

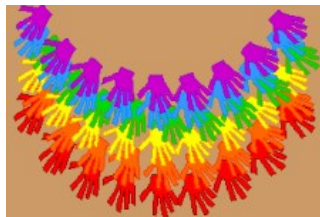


## UNE EQUIPE

Appelée et envoyée par l'Evêque pour vivre une mission d'Eglise auprès des personnes malades, de leur famille, du personnel....

### *Composée*

- d'un aumônier laïc
- de membres bénévoles
- d'un prêtre référent



## UNE MISSION

La mission du service d'Aumônerie est de prendre soin de la personne dans l'épreuve de sa maladie, être au service de son humanité dans toute sa dimension spirituelle.

**Visiter** : se présenter au nom de l'aumônerie catholique en portant un badge, savoir être accueilli par la personne quelque soit son âge, sa culture, sa religion et donc accueillir dans le respect sa liberté et sa dignité humaine.

**Rencontrer** : être une présence fraternelle, ouverte aux diversités de parcours de vie, bienveillante aux demandes, sans prosélytisme.

**Dialoguer** : être à l'écoute de la personne pour discerner et répondre au mieux à ses besoins humains et/ou religieux.

**Partager** : observer la confidentialité des paroles et/ou informations importantes entendues. Elle est de l'ordre du secret professionnel en dehors du lieu de mission.

*En partenariat avec le personnel soignant, suivre les consignes et les règles données par le service et l'établissement pour le bien de la personne*

## UN SERVICE POUR

### VISITER

*dans le respect des convictions de chacun*

### PROPOSER

#### La prière\*

*Dans un temps individuel ou collectif*

#### Les sacrements\*

La Réconciliation  
La Communion  
L'Onction des Malades

#### La Célébration eucharistique\*

*Des messes sont célébrées au sein de l'établissement .*



*\*Se renseigner auprès de l'Aumônier*